

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 17452 du 2 avril 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ2008320S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie ;
Vu la décision n° 80614 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930021S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mai 2020 :
Laisney-Guillet Olivier NIGEND : 170475 NLS : 8025655

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2020 :
Arhan Serge NIGEND : 156282 NLS : 8014004

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2020 :
Marie Guilhem NIGEND : 302878 NLS : 8101888

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2020 :
Riou Aurélien NIGEND : 248658 NLS : 8089810

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 avril 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. LE GENTIL